

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, mercredi, 24 avril 1996, p. A20

La SQ en Afrique

Normand, Gilles

La Sûreté du Québec prend part à des discussions avec les autorités du Burkina et avec d'autres pays de l'Afrique sub-saharienne pour mettre au point un programme de formation de policiers.

Il s'agit de projets comparables à celui auquel elle a contribué, avec la police de la CUM et la GRC, et qui a débouché sur l'envoi en Haïti d'un groupe de policiers qui travaillent depuis décembre à la formation de policiers haïtiens. Neuf policiers de la SQ, qui avaient été choisis parmi 170 intéressés, rentreront au pays en juin, puisque leur mission a une durée prévue de six mois.

Interrogé par les députés qui participaient à l'étude des crédits du ministère de la Sécurité publique, en commission parlementaire, le directeur général de la Sûreté du Québec, Serge Barbeau, a précisé que ces missions n'entraînaient aucun coût pour son corps policier, puisqu'elles s'inscrivaient dans le cadre de divers programmes dépendant du ministère des Affaires étrangères.

Au quartier général de la SQ, à Montréal, le capitaine Denis Fiset a précisé à *La Presse* que les discussions avaient débuté en 1994 avec le Burkina, dans le cadre d'un programme conjoint avec le cégep Maisonneuve et l'ACDI. Il s'agit d'un programme comportant un échange de policiers. La SQ accueillerait des policiers africains durant une certaine période, tandis que des policiers de la SQ se rendraient en Afrique.

Selon le capitaine Fiset, une proposition est présentement à l'étude par les autorités du Burkina et la SQ attend une réponse. Il y a eu jusqu'ici trois rencontres. Dans ce cas, de même que pour les discussions entreprises avec des pays de l'Afrique sub-saharienne, ni la GRC ni la police de la CUM ne sont concernées.

© 1996 La Presse. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-19960424-LA-039

PUBLI-C news-19960424-LA-039

Ce certificat est émis à **Administrateur** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date de fin : **2007-09-29**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.